



**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 697-2**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors de sa séance tenue le 9 octobre 2018, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 697-2**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 697 AFIN DE PRÉVOIR LA GRATUITÉ POUR L'ACQUISITION D'UN DEUXIÈME BAC BLEU POUR UNE FAMILLE DE 6 PERSONNES OU PLUS.

QUE l'objet du règlement numéro 697-2 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 697-2 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 697-2 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Fait à Terrebonne, (Québec)  
Ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

